

V. Rapports financiers



Aperçu

Rapports électoraux

- Candidat à l'investiture enregistré
- Candidat
- Candidat et l'association de circonscription enregistrée
- Parti politique enregistré

Rapports annuels

- Association de circonscription enregistrée
- Parti politique enregistré

Examen public des rapports financiers

Rapports électoraux

Candidat à l'investiture enregistré

Le représentant officiel du candidat à l'investiture doit déposer un rapport financier

- Dans les **30 jours** suivant son congrès d'investiture
 - Si cela tombe pendant la période électorale 2024, prolongée jusqu'à **90 jours** après le jour ordinaire du scrutin, c'est-à-dire le lundi **20 janvier 2025**

www.electionsnb.ca

- Financement politique > Rapports financiers électoraux : modèles > P 04 926 Rapport financier de candidat à la direction ou à l'investiture

Rapports électoraux :

Candidat

Si l'agent officiel du candidat ouvre son propre compte bancaire :

- L'agent officiel doit déposer un rapport financier électoral
 - au plus tard **60 jours** après le retour du bref d'élection, prolongée jusqu'au lundi **6 janvier 2025** en raison de la période des fêtes de 2024

www.electionsnb.ca

- Financement politique > Rapports financiers électoraux : Modèles > P 04 902 Rapport financier électoral du candidat

Dépôt de 100 \$ restitué au candidat à la réception du rapport par Élections N.-B.

Les rapports sont examinés dans l'ordre de leur réception, en accordant la priorité aux rapports comportant des remboursements de dépenses électorales

Rapports électoraux :

Candidat et association de circonscription enregistrée

Si l'agent officiel du candidat n'ouvre pas son propre compte bancaire :

- Les dépenses électorales du candidat seront payées à partir du compte bancaire existant de l'association de circonscription ou à partir des fonds en dépôt au parti
 - Le représentant officiel et l'agent officiel sont en accord; ou
 - Lorsque la même personne remplit les deux rôles
- Une option bancaire préférée et plus simple
- Le représentant officiel et l'agent officiel doivent déposer un rapport financier conjoint
 - Au plus tard le **31 mars** pour l'année civile précédente

Rapports électoraux :

Candidat et association de circonscription enregistrée (suite)

www.electionsnb.ca

- Financement politique > Rapports financiers électoraux : Modèles > P 04 924
Rapport financier conjoint de l'association de circonscription enregistrée et d'un candidat

Rapports annuels : *Parti politique enregistré*

L'agent principal d'un parti doit déposer un rapport financier électoral

- au plus tard **120 jours** après le retour du bref d'élection
- Prolongée jusqu'au lundi **3 mars 2025**

www.electionsnb.ca

- Financement politique > Rapports financiers électoraux : Modèles > P 04 906 Rapport financier électoral du parti politique enregistré

Rapports annuels :

Association de circonscription enregistrée

Le représentant officiel de l'association de circonscription enregistrée doit déposer un rapport financier annuel

- Au plus tard le **31 mars** pour l'année civile précédente

www.electionsnb.ca

- Financement politique > Rapports financiers annuels : Modèles > P 04 912 Rapport financier de l'association de circonscription enregistrée

NOTE : Le rapport annuel n'est pas requis si le rapport financier conjoint est utilisé

Rapports annuels : *d'un parti politique enregistré*

Le représentant officiel d'un parti doit présenter deux rapports financiers annuellement :

- 1) Pour les six premiers mois de l'année civile, au plus tard le **30 septembre**
 - **Puisque cette date tombe au cours de la période électorale de 2024, la date est reportée à 90 jours après le jour ordinaire du scrutin, c'est-à-dire le lundi 20 janvier 2025.**
- 2) Pour les douze mois de l'année civile, un rapport verifié au plus tard le **31 mai** de l'année suivante

www.electionsnb.ca

- Financement politique > Rapports financiers annuels : Modèles > P 04 910
Rapport financier du parti politique enregistré

Examen public des rapports financiers

Les rapports financiers qui comprennent des contributions peuvent être consultés en ligne

www.electionsnb.ca

- Financement politique > Examen public des rapports financiers ...
 - > Partis politiques enregistrés
 - > Candidats à l'investiture enregistrés
 - > Candidats à la direction enregistrés
 - > Candidats indépendants enregistrés
 - > Tiers enregistrés
 - > Rapports de situations sur les dépôts

Tous les rapports financiers sont accessibles au public qui peut les examiner au bureau d'Élections N.-B. durant les heures normales d'ouverture